DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES SALAIRES A L'OCCASION D'ABSENCES POUR FORMATION SYNDICALE

FSV

A retourner au :

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES COMMERCIALES DU METAL (SCP 149.04)
Avenue Jules Bordet 164 - 1140 BRUXELLES T. 02/778.62.00 - Fax. 02/778.62.22

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Nom - Raison sociale .....

Rue ..... n° ..... Boîte .....

Code Postal ..... Commune .....

N° O.N.S.S. complet ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋

L'employeur soussigné déclare sur l'honneur avoir payé à l'ouvrier(ère) ci-dessous le salaire afférent à une absence pour formation syndicale qui l'élève à :

1	Salaire horaire brut de l'ouvrier	
2	Nombre d'heure d'absence	
3	Date(s) de la formation	..... au .....
TOTAL (1 x 2)		

..... / ..... / 20.....
CACHET

Signature de l'employeur
précédée de la mention "Déclaré sincère et véritable"

Mode de paiement :

IBAN BE ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

Si numéro de compte étranger, remplir n° BIC ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

A REMPLIR PAR L'OUVRIER(ERE)

L'ouvrier soussigné, nom .... Prénom ....

Rue ..... n° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune .....

N° de registre national ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋

déclare avoir perçu de son employeur la salaire afférent aux heures d'absence pour formation syndicale, qui s'éleve à : montant brut du salaire .....

..... / ..... / 20.....

Signature de l'ouvrier(ère)
précédée de la mention "Déclaré sincère et véritable"

NOTA: ce formulaire est sans valeur s'il n'est pas accompagné de l'attestation de participation aux cours émanant du MONITEUR de l'école de formation syndicale.

REMARQUE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds social des entreprises commerciales du métal. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.04 Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social.

Formulaire édition 2018